

# ENTRAIDE SOCIALE - FICHE PRATIQUE



FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

## Les bénéficiaires



- Tous les adhérents au contrat culte de la Mutuelle Saint-Martin : les congrégations, instituts religieux, diocèses adhérents



- Les congrégations ou instituts titulaires d'un règlement de groupe à l'ARRIA

FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

- Prêtres
- Religieuses et religieux (monastiques ou apostoliques)
- Elèves de séminaires
- Et, accessoirement, des laïcs participant aux diverses activités de l'Eglise

## Les secteurs d'intervention – Domaine sanitaire et social



FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

- **Travaux** (construction, extension, rénovation, mise en conformité) d'un lieu de vie, d'une maison de congrégation, d'une maison de retraite, d'un EHPAD, d'une infirmerie, d'une salle de soins
- **Equipements** coûteux, mobilier ou matériel médical
- **Aménagement** de l'accès et de la circulation du lieu de vie des personnes à mobilité réduite
- **Frais d'hébergement** en maison de retraite, EHPAD, maison de convalescence, de repos ou de cure
- **Aide au financement de professionnel** dans l'élaboration d'un projet, exemple ergothérapeute
- Plus généralement, **toute action visant à améliorer les conditions de vie** des bénéficiaires



FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

- **Cotisations sociales** régime obligatoire ou complémentaire

FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ

- **Accompagnement méthodologique et d'aide à la décision**  
Aide à la mise en place et au financement d'une démarche analytique aidant à appréhender l'avenir (apostolique, organisationnel, stratégique) face au vieillissement des membres d'une institution, permettant d'anticiper, de réfléchir aux différentes solutions possibles, d'élaborer des projets et de les mettre en œuvre
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage**  
Aide au recrutement et au financement d'audits immobiliers ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pendant le déroulé du projet
- **Assistance administrative**  
Aide au recrutement et au financement d'une personne ressource, de profil travailleur social, pour vérifier, traiter et suivre les dossiers administratifs à caractère sanitaire, social ou médico-social
- **Participation partielle ou totale aux restes à charge** pour des prothèses après remboursements des régimes obligatoires et complémentaires et intervention de leur fonds d'entraide (FASS CAVIMAC / FASS CPAM/ MSM-AS...)

## Le fonctionnement des Commissions

<b>Rôle des Commissions</b>	Les Commissions des différentes entités peuvent être sollicitées pour des prêts sociaux ou des subventions concernant les secteurs d'intervention cités au recto.	
<b>Envoi des dossiers</b>	Deux formulaires disponibles en fonction de la nature de la demande d'aide : <ul style="list-style-type: none"><li>• pour le règlement des cotisations sociales</li><li>• pour toutes les autres demandes</li></ul> <b>Il est indispensable de joindre les pièces justificatives se rapportant à la demande.</b>	
<b>Préparation de la Commission</b>	Les dossiers complets doivent être envoyés au minimum une semaine avant la tenue de la Commission. Cette date vous sera communiquée par votre interlocuteur. À réception de la demande, un accusé de réception est établi.	
<b>Instruction des dossiers</b>	Chaque Commission se réunit plusieurs fois par an afin d'étudier les demandes. <b>Tout dossier incomplet ne peut pas être traité.</b>	
<b>Décision de la Commission</b>	<b>Accord</b>	Un courrier est adressé au demandeur avec notification motivée de la décision de la Commission (et modalités de remboursement s'il s'agit d'un prêt social).
	<b>Sursis</b>	Mise en instance d'un dossier si la Commission requiert une information complémentaire pour la prise de décision. Il sera étudié à nouveau en Commission, lorsque l'élément sollicité aura été fourni.
	<b>Refus</b>	Un courrier est adressé avec un motif justifiant le refus.
<b>Règlement de l'aide financière</b>	Subvention	Dans le cas de l'obtention d'une subvention, le versement est soumis à l'envoi des factures acquittées.
	Prêt social	Si un prêt est proposé, une convention est établie. Le prêt se met en place à la signature de cette convention.

## Les dossiers de demande



FONDATION NATIONALE  
POUR LE CLERGÉ



### Les formulaires sont disponibles :

#### sur le site internet :

[www.mutuellesaintmartin.fr](http://www.mutuellesaintmartin.fr)  
onglet : Vos avantages & services  
rubrique : Entraide & Action sociale

#### ou sur demande à :

Elvira Colomb  
téléphone : 01 42 22 89 24  
courriel : [e.colomb@unionsaintmartin.fr](mailto:e.colomb@unionsaintmartin.fr)

### La MSM-AS, la FNC et l'ARRIA sont membres de l'Union Saint-Martin.

Union Saint-Martin  
3 rue Duguay-Trouin - 75280 Paris Cedex 06 • Tél : 01 42 22 07 77  
[www.unionsaintmartin.fr](http://www.unionsaintmartin.fr)



**Mutuelle Saint-Martin**  
Action Sociale

Régie par le Code de la Mutualité  
SIREN n° 537 676 280

**Fondation Nationale pour la Protection**  
Sanitaire et Sociale du Clergé de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril  
1946 - Habilitée à recevoir dons et legs  
SIREN 428 480 297

**Aide aux Religieux**  
et Religieuses Invalides ou Agés

Association déclarée selon la loi du  
1<sup>er</sup> juillet 1901 (JO du 06/07/1968)  
SIREN n° 775 689 110